

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 806

présenté par
Mme Vidal

à l'amendement n° 681 de Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 11

À l’alinéa 3, supprimer les mots :

« ainsi que pour les contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens mentionnés à l’article L. 313-11, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de la co-rapporteure.